

1.9 Durée de travail des indépendants

En 2023, la **durée annuelle effective de travail des indépendants** dans leur emploi principal au sens de l'enquête Emploi ► **sources** est de 1 971 heures en moyenne, soit 422 heures de plus que les salariés sur la même période (+27 %) ► **figure 1**. Cet écart provient, pour plus des deux tiers, d'un nombre de jours travaillés en 2023 plus élevé pour les indépendants que pour les salariés (243 jours contre 206 jours). Par ailleurs, la durée journalière effective de travail des indépendants est aussi plus longue (8,1 heures contre 7,5 heures). La **durée habituelle hebdomadaire** de travail des indépendants est quant à elle de 42,5 heures en moyenne, contre 36,2 heures pour les salariés (38,9 heures pour les seuls salariés à temps complet).

Les indépendants dont la durée annuelle effective de travail est la plus élevée travaillent dans les métiers de bouche (2 865 heures en moyenne en 2023), l'agriculture (2 667 heures) ou encore l'hébergement et la restauration (2 476 heures). Dans ces secteurs, ils travaillent notamment plus de jours en moyenne dans l'année que dans les autres (respectivement 300, 315 et 275 jours). Par ailleurs, dans les métiers de bouche, la durée journalière effective de travail est de 9,6 heures, nettement plus que la moyenne. Les médecins et dentistes se distinguent aussi par une durée journalière effective de travail élevée (9,3 heures), mais avec un nombre de jours moyen travaillés plus faible (205 jours).

La durée annuelle effective moyenne de travail des indépendants a baissé de 436 heures entre 2008 et 2023, soit -18 % ► **figure 2**.

Cette baisse s'explique pour moitié par une évolution de la composition de l'emploi indépendant, liée d'abord à l'apparition du statut d'**auto-entrepreneur** en 2009, devenu **micro-entrepreneur** en 2014, et dont la part a fortement augmenté depuis son apparition. En effet, les micro-entrepreneurs ont en moyenne des durées annuelles effectives de travail plus faibles que les **indépendants classiques** : en 2023, 1 421 contre 2 151 heures. Leur nombre de jours travaillés dans l'année est moindre (213 jours contre 253 jours) comme leur durée journalière effective (6,7 heures contre 8,5 heures). Les micro-entrepreneurs sont plus souvent **pluriactifs** que les indépendants classiques, ce qui explique en partie leur moindre durée de travail dans leur emploi principal. Par ailleurs, le déclin du poids de l'agriculture dans l'emploi indépendant classique (14 % en 2023 contre 17 % en 2008), secteur où la durée de travail est particulièrement élevée, explique aussi, quoique beaucoup plus modérément, la baisse de la durée de travail des indépendants dans leur ensemble.

En 2020, la durée annuelle effective de travail des indépendants a fortement diminué dans le contexte de crise sanitaire (-224 heures par rapport à 2019, soit -10,7 %) ► **figure 3**. Pour les salariés, le recul a été moindre (-92 heures, soit -6,0 %). Trois ans plus tard, en 2023, la durée effective de travail des salariés dépasse légèrement son niveau d'avant-crise (+0,6 % par rapport à 2019), alors que celle des indépendants reste inférieure de 6,3 % à son niveau de 2019, en partie car la part de micro-entrepreneurs parmi les indépendants continue d'augmenter. ●

► Définitions

Les **indépendants classiques** désignent les indépendants ne relevant pas du statut de micro-entrepreneur.

Durée annuelle effective de travail, indépendants, durée habituelle hebdomadaire, auto-entrepreneur, micro-entrepreneur, pluriactif : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

« Quelle est la durée de travail des indépendants ? », Dares Analyses n° 60, octobre 2024.

► 1. Composantes de la durée de travail selon différentes caractéristiques en 2023

en heures

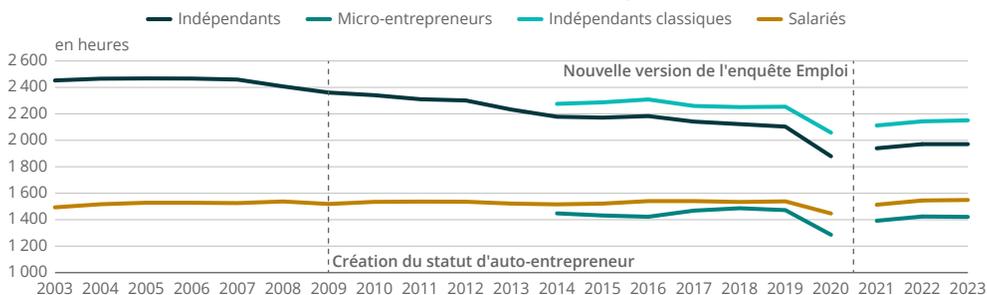
Caractéristiques	Durée annuelle effective de travail (a)	Nombre de jours moyen travaillés dans l'année (b)	Durée journalière effective (a)/(b)	Durée habituelle hebdomadaire de travail
Indépendants	1 971	243	8,1	42,5
Secteur				
Agriculture	2 667	315	8,5	53,6
Industrie (hors artisanat commercial)	1 971	241	8,2	42,7
Construction	2 014	233	8,7	45,1
Commerce et artisanat commercial, dont :	2 147	256	8,4	45,3
<i>Métiers de bouche</i>	2 865	300	9,6	57,4
Transports et entreposage	2 129	264	8,1	44,4
Services aux entreprises et services mixtes	1 861	236	7,9	40,4
Services aux particuliers (hors santé), dont :	1 755	235	7,5	38,0
<i>Hébergement et restauration</i>	2 476	275	9,0	51,5
Santé humaine et action sociale, dont :	1 750	208	8,4	39,9
<i>Médecins et dentistes</i>	1 912	205	9,3	43,0
Statut				
Indépendants classiques	2 151	253	8,5	45,9
Micro-entrepreneurs	1 421	213	6,7	32,1
Salariés	1 549	206	7,5	36,2

Lecture : En 2023, la durée annuelle effective de travail des salariés est de 1 549 heures en moyenne, contre 1 971 heures pour les indépendants.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire.

Sources : Insee, enquête Emploi 2023 ; calculs Dares.

► 2. Durée annuelle effective de travail, selon le statut, depuis 2003



Notes : La distinction entre indépendants classiques et micro-entrepreneurs n'est disponible qu'à partir de 2014. La nouvelle version de l'enquête Emploi mise en place en 2021 implique une rupture de série.

Lecture : En 2023, la durée annuelle effective de travail des micro-entrepreneurs est de 1 421 heures en moyenne.

Champ : France hors Mayotte à partir de 2014 (France métropolitaine entre 2003 et 2013), personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire. **Sources :** Insee, enquêtes Emploi 2003 à 2023 ; calculs Dares.

► 3. Évolution de la durée annuelle effective de travail selon le statut

Secteur d'activité	Entre 2019 et 2020				Entre 2019 et 2023			
	Indépendants		Salariés		Indépendants		Salariés	
	En heures	En %	En heures	En %	En heures	En %	En heures	En %
Agriculture	-36	-1,3	-6	-0,4	-52	-1,9	-15	-1,0
Industrie	-239	-10,6	-86	-5,2	-112	-5,0	5	0,3
Construction	-110	-5,5	-122	-7,4	12	0,6	33	2,0
Commerce	-247	-11,1	-121	-7,6	-132	-5,9	-1	0,0
Transports et entreposage	-540	-22,4	-128	-7,8	-280	-11,6	-22	-1,4
Hébergement et restauration	-649	-22,3	-453	-28,5	-430	-14,8	-24	-1,5
Information et communication	-73	-3,8	-66	-3,9	-92	-4,8	-10	-0,6
Activités financières et d'assurance	-141	-7,2	-34	-2,0	222	11,4	-51	-3,0
Activités immobilières	-287	-14,2	-71	-4,5	-66	-3,3	84	5,3
Services aux entreprises	-184	-9,8	-114	-7,1	-58	-3,1	-19	-1,2
Enseignement, santé humaine et action sociale	-207	-11,8	-36	-2,5	-83	-4,7	23	1,6
Autres activités de service	-225	-14,2	-172	-12,9	-49	-3,1	-12	-0,9
Ensemble	-224	-10,7	-92	-6,0	-132	-6,3	10	0,6

Note : La nomenclature sectorielle utilisée ici permet une comparaison entre les indépendants et les salariés. Elle est distincte de celle de la figure 1, adaptée à l'emploi indépendant uniquement.

Lecture : Entre 2019 et 2020, la durée annuelle effective de travail moyenne des indépendants dans le secteur du commerce a baissé de 247 heures, ce qui représente une baisse de 11,1 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2019, 2020 et 2023 ; calculs Dares.